

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article326>



Rentrée 2004 : une carte scolaire en trompe l'œil !

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mercredi 31 mars 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans le département, si le nombre de postes fixes dans les établissements est en augmentation, le nombre d'enseignants devant les élèves sera en diminution à la rentrée. La qualité du service public d'éducation et les conditions de travail des personnels seront les premières victimes de la rentrée 2004.

– Pour les lycées de la Nièvre :

Le CTPA qui entérinera les créations, suppressions et blocages de postes se tiendra le 8 Avril.

Bilan en terme de postes :

- 11 créations
- 4 suppressions
- 2 blocages (poste supprimé si le collègue part en retraite ou obtient sa mutation.)

Détail ci-dessous.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Postes en Lycée pour 2004-2005

– Pour les collèges de la Nièvre :

Le CTPD s'est réuni aujourd'hui 30 mars. La carte scolaire se traduit finalement par 5 créations de postes définitifs.

Ce Bilan qui peut sembler positif ne doit pas masquer la réalité :

- Dans les collèges de la Nièvre c'est **l'équivalent de 20 postes qui disparaissent** les blocs de moyens provisoires étant presque réduits de moitié (-44%).
- Dans les lycées, les DHG sont souvent en baisse (**-63 heures à Raoul Follereau** par exemple, -33 heures à Georges Sand) laissant augurer des **classes surchargées** pour l'année prochaine.
- Les postes créés n'ont souvent de fixes que le nom, car ils sont **à cheval sur plusieurs établissements** (parfois très éloignés) et leur pérennité à terme n'est pas garantie. Quel est l'intérêt d'un poste fixe dont le partage des heures avec d'autres établissements est modifié chaque année ou dont la durée de vie est limité à un an ? Ce sont plus des postes TZR rattachés à un établissement que des postes fixes qui sont créés.
- La **situation des collègues TZR est largement dégradée** : leurs bonifications pour les mutations sont **gelées**, leur possibilité de vœux pour le troisième mouvement sont réduites, et leur nombre risque d'être diminué (il faudra bien rendre les 275 emplois supprimés dans l'académie). Le remplacement l'an prochain risque fort de n'être que très rarement assuré, déjà dès cette année certaines académies ne remplacent pas les absences de moins de deux mois, et ce sont alors des vacataires qui assurent les remplacements au lieu d'enseignants titulaires et formés.

Nous devons resté mobiliser pour infléchir ces dangereuses perspectives de rentrée. Des actions sont organisées dans plusieurs établissements (cf [écho des établissements](#)).